

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le vendredi 24 avril 2020 à 18 h 15, à huis-clos par vidéoconférence, le tout en conformité avec l'Arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, sous la présidence de madame la mairesse Sue Montgomery, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola.
 Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;

ainsi que :

Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 15.

RÉSOLUTION CA20 170098

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de Grâce en retirant le point 60.04.

La conseillère Magda Popeanu et le conseiller Marvin Rotrand déposent un avis de motion afin que la motion intitulée « Motion pour reconnaître la gravité de la pandémie de la COVID-19 dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et demandant aux membres du conseil de travailler ensemble avec le directeur de l'arrondissement et les fonctionnaires », soit inscrite à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02



PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

- Sue Montgomery Souhaite un joyeux Ramadan à la communauté musulmane.
Explique la raison de la tenue de la présente séance.
Est fière du travail des organismes et des subventions qui leur ont été accordées.
- Christian Arseneault Réserve ses commentaires pour les dossiers à l'étude.
- Marvin Rotrand Mentionne que la vigie nationale pour les victimes de la tuerie en Nouvelle-Écosse a lieu aujourd'hui et offre ses condoléances aux familles des victimes au nom du conseil d'arrondissement.

Salue tous les bénévoles qui ont répondu à l'appel des groupes communautaires de l'arrondissement, ainsi que le leadership du directeur d'arrondissement et des directeurs et directrices en cette période de crise.

Indique que la présente séance fait suite à une demande de cinq des six membres du conseil d'arrondissement, choqués par le manque de respect de la mairesse qui, malgré les invitations à cet égard, persiste à ne pas suivre les recommandations du Contrôleur général.
- Magda Popeanu Est attristée par le nombre de victimes de la pandémie.

Souligne la commémoration du début du génocide arménien, il y a 105 ans.

En lien avec les dossiers à l'ordre du jour, réserve ses commentaires au moment de leur présentation.
- Peter McQueen Rappelle les ressources disponibles en matière de santé mentale.

Transmet ses encouragements aux personnes et familles ayant des proches dans les CHSLD et hôpitaux.
- Lionel Perez Réserve ses commentaires pour les dossiers à l'étude.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Aucune question.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune question.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.



RÉSOLUTION CA20 170099**DÉPÔT D'UN RAPPORT**

Madame la mairesse Sue Montgomery dépose le rapport exposant les motifs qui justifient l'exercice du pouvoir qu'elle a exercé en suspendant le directeur de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce à compter du 23 avril 2020, et ce, jusqu'au 5 mai 2020, conformément à l'article 52 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

Un débat s'engage.

60.01 1204570008

RÉSOLUTION CA20 170100**PRISE DE DÉCISION - SUSPENSION**

ATTENDU QUE le jeudi 23 avril 2020, la mairesse de l'arrondissement, Madame Sue Montgomery, a suspendu sans solde le directeur de l'arrondissement jusqu'au mardi 5 mai 2020, conformément au pouvoir qui lui est donné en vertu de l'article 52 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ chapitre C-19);

ATTENDU QU'à la séance de ce jour, la mairesse de l'arrondissement a fait rapport de cette suspension en exposant par écrit ses motifs;

ATTENDU QUE Madame Sue Montgomery reproche au directeur de l'arrondissement, entre autres, des gestes qui ont été faits par ce dernier suivant des recommandations de Maître Alain Bond, contrôleur général de la Ville de Montréal suite à une enquête du climat de travail au sein de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, et que ces gestes constituent pas selon notre appréciation de l'insubordination;

ATTENDU QUE Madame Sue Montgomery a intenté des procédures judiciaires afin d'obtenir une copie intégrale du rapport de l'enquête du climat de travail au sein de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce et alléguant que le contrôleur général de la Ville de Montréal a outrepassé ses pouvoirs et compétences;

ATTENDU QUE la fonction publique ne devrait pas subir les contrecoups d'une telle contestation juridique ou d'un différend d'interprétation légale;

ATTENDU QUE suivant l'article 52 précité, « *le fonctionnaire ou employé suspendu ne doit recevoir aucun traitement pour la période pendant laquelle il est suspendu, à moins que le conseil n'en décide autrement sur cette suspension et celle-ci n'est valide que jusqu'à cette séance.* »;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a la compétence de statuer sur cet enjeu.



Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

De demander la réintégration immédiate du directeur de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, la suspension n'étant plus valide à compter de ce jour.

De demander que le directeur de l'arrondissement soit rémunéré pour toute la période au cours de laquelle il a été suspendu.

Un débat s'engage.

Les conseillers Marvin Rotrand, Lionel Perez, Peter McQueen, Christian Arseneault et la conseillère Magda Popeanu votent en faveur de la proposition.

La mairesse Sue Montgomery vote contre la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

60.01 1204570008

RÉSOLUTION CA20 170101

RESPECT - MESURES DU CONTRÔLEUR GÉNÉRAL

ATTENDU la résolution CA20 170039 ordonnant la réintégration immédiate du directeur de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et le maintien de sa rémunération pour toute la période au cours de laquelle il a été suspendu par la mairesse de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, conformément aux pouvoirs qui lui sont dévolus à l'article 52 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la résolution CA20 170072 ordonnant la réintégration immédiate de la personne occupant le poste de cadre administratif *Responsable du soutien aux élus* à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et le maintien de sa rémunération pour toute la période au cours de laquelle elle a été suspendue par la mairesse de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, conformément aux pouvoirs qui lui sont dévolus à l'article 52 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU le point 60.02 de la présente séance ordonnant la réintégration immédiate du directeur de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, lequel a été suspendu par la mairesse de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, conformément aux pouvoirs qui lui sont dévolus à l'article 52 de la *Loi sur les cités et villes*, pour la période du 23 avril 2020 au 5 mai 2020, et le maintien de sa rémunération pour toute la période au cours de laquelle il a été suspendu;



ATTENDU que les faits reprochés par Madame Sue Montgomery au directeur d'arrondissement et à la personne occupant le poste de cadre administratif *Responsable du soutien aux élus* à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, ont été faits par ces derniers suivant les recommandations de Maître Alain Bond, contrôleur général de la Ville de Montréal, suite à une enquête sur le climat de travail au sein de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, et que ces gestes ne constituent pas selon notre appréciation de l'insubordination.

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen
Marvin Rotrand

Demander au directeur d'arrondissement, au comité de direction et au personnel en général de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de respecter les mesures qui ont été mises en place par le contrôleur général en date du 13 décembre 2019, et ce, jusqu'à tout ordre contraire d'un jugement final d'un tribunal ayant compétence.

Un débat s'engage.

Les conseillers Marvin Rotrand, Lionel Perez, Peter McQueen, Christian Arseneault et la conseillère Magda Popeanu votent en faveur de la proposition.

La mairesse Sue Montgomery vote contre la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

60.01 1204570008

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 19 h.

Sue Montgomery
La mairesse d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA20 170098 à CA20 170101 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

